MAIRIE DE SAINT ANDRE D'OLERARGUES 30330



DOSSIER N° CUA 030 232 16 R 0005

Date de dépôt : 08/06/2016

Demandeur : Maître CARRE Jean-Jacques Adresse demandeur : 1 rue Joseph Lacroix —

30700 UZES

Adresse terrain: Le Pontet

Références cadastrales : B436 - B446 - B435 Superficie : 20 280 m²- 15 480 m² - 2 480 m²

CERTIFICAT d'URBANISME de SIMPLE INFORMATION

Délivré par le Maire au nom de la commune

Le maire de la commune de Saint André d'Olérargues

Vu la demande d'un certificat d'urbanisme indiquant, en application de l'article L.410-1 a) du code de l'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain situé au Pontet section B n° 436 de 20 280 m², section B n° 436 de 15 480 m² et section B n° 435 de 2 480 m² présentée le 08/06/2016 par Maître CARRE Jean-Jacques, 1 rue Joseph Lacroix – 30700 UZES, et enregistrée par la mairie de Saint André d'Olérargues sous le numéro CUa 030 232 16 R 0005 :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ;

□ la carte communale approuvée le 12/01/2015.

CERTIFIE

Article 1

Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.